



HAL
open science

**CENTRES ET PALAIS DES CONGRES, EMPREINTES
ARCHITECTURALES, URBANISTIQUES ET ECONOMIQUES
DU TOURISME DE REUNIONS DANS LES LIEUX
TOURISTIQUES.**

Sylvie Christofle

► **To cite this version:**

Sylvie Christofle. CENTRES ET PALAIS DES CONGRES, EMPREINTES ARCHITECTURALES, URBANISTIQUES ET ECONOMIQUES DU TOURISME DE REUNIONS DANS LES LIEUX TOURISTIQUES.. L'Harmattan. L'EMPREINTE DU TOURISME, L'Harmattan, pp.PP. 201 A 224, 2006. <hal-00502686>

HAL Id: hal-00502686

<https://hal.science/hal-00502686v1>

Submitted on 15 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

CHRISTOFLE SYLVIE, (2006), L'EMPREINTE ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE DU TOURISME DE RÉUNIONS ET DE CONGRÈS, CHAPITRE (PP. 201 À 224) D'UN OUVRAGE COLLECTIF : L'EMPREINTE DU TOURISME, COORDONNÉ PAR JEAN RIEUCAU ET JÉRÔME LAGEISTE, PARIS, L'HARMATTAN

CENTRES ET PALAIS DES CONGRÈS, EMPREINTES ARCHITECTURALES, URBANISTIQUES ET ECONOMIQUES DU TOURISME DE RÉUNIONS DANS LES LIEUX TOURISTIQUES.

Sylvie Christofle

Maître de conférences de Géographie
Université de Nice Sophia Antipolis UMR ESPACE 6012
Equipe Gestion et Valorisation de l'Environnement
98, boulevard Herriot BP 3209 06204 Nice CEDEX 03
Christof@unice.fr

Malgré la hausse exponentielle des communications et des transferts d'informations virtuels au travers des TIC (Techniques de l'Information et de la Communication), le besoin de contacts humains demeure entre collègues, amis et personnes qui partagent intérêts, passions et loisirs. L'expansion du nombre des réunions et congrès internationaux depuis 50 ans est à ce sujet significatif : moins de 1.000 rencontres internationales étaient recensées en 1949 contre près de 10.000 en 2003¹. Ces *meetings* peuvent rassembler un groupe restreint de spécialistes ou de passionnés comme regrouper des dizaines de milliers de délégués pendant plusieurs jours.

L'impact économique, médiatique et culturel de ces évènements peut être considérable. Tous les lieux d'accueil ne sont pas en mesure d'abriter parfaitement ces manifestations et authentifier un espace spécialisé, marquant les lieux d'une empreinte propre. Ne seront donc pas abordées dans ce travail les structures non spécialisées dans l'accueil de congrès, notamment les salles de Villes, les hôtels, qui génèrent des empreintes relativement légères, parfois fugaces ou exceptionnelles, du tourisme de réunions et de congrès². Les destinations congressuelles *a contrario* peuvent héberger, nourrir,

¹ Source : Union of International Associations, *International Meetings Statistics for the year 2003*, Bruxelles, 55 pages.

divertir les congressistes et leurs accompagnants, et, conjointement, offrir une structure de rencontres spécialement équipée, adaptée en confort et en qualité (salles, prestations, techniques, services).

Les centres et palais des congrès sont envisagés ici comme signant spécifiquement le territoire dans lesquels ils s'inscrivent, marquant les paysages architecturaux et urbanistiques du lieu touristique. L'activité congressuelle, complexe, engendre de manière corollaire des marqueurs spatiaux différenciés. Trois types de centres de congrès et leur empreinte particulière sur l'espace sont mis en valeur ici.

- Apparaissent d'abord les centres de congrès des stations et villes touristiques de niveau national et les espaces de réunions situés dans des complexes touristiques et de loisirs (parc d'attractions, *resorts*) ; à deux échelles différentes (localité entière ou structure), l'équipement de réunions naît d'une même volonté de diversification économique (tourisme d'affaires/tourisme de loisirs voire festif) tout en s'intégrant au paysage architectural général du lieu touristique.
- Ensuite, sont analysés les palais des congrès des capitales et grandes métropoles. Ces édifices sont des emblèmes du degré supérieur des fonctions

² De nombreuses structures, très variées en taille, services, prestations, localisation... abritent des réunions et des congrès. Toutes ne sont pas pour autant des vecteurs de repère spécifiques. Dans ce cas, se situent principalement de multiples lieux d'accueil accueillant de manière intermittente des réunions. D'abord se trouvent des milliers de salles dites *salles de Ville*; elles appartiennent à des institutions ou des organisations publiques et parapubliques (mairies, conseils généraux, régionaux, chambres de commerce et d'industrie...). De nombreux autres bâtiments publics et privés reçoivent également des congrès, tout en étant essentiellement voués à des activités diverses, culturelles, culturelles, d'enseignement, de recherche, de divertissement : théâtres, universités, abbayes, châteaux... Ces bâtiments non spécialisés, hétéroclites, présents dans des espaces touristiques ou non, ne sont manifestement pas des témoignages spatiaux de l'activité de congrès. Les hôtels, plus spécifiquement les équipements hôteliers de chaîne, de qualité au moins égale à deux étoiles, sont positionnés sur le créneau des séminaires résidentiels, stages de formation, journées d'études, éventuellement incentives. Certains d'entre eux sont même spécialisés dans les congrès et conventions : les Radisson, Méridien, Hilton... possèdent des salles, parfois même des amphithéâtres intégrés, pouvant accueillir jusqu'à 2.000 personnes : par exemple, à Paris, existent les Méridien Montparnasse (le plus adapté aux conférences) et Etoile, les Sofitel Rive Gauche, Porte de Sèvres et Bercy, le Hilton Suffren, à Cannes, le Carlton etc. Tout en étant des lieux du monde du tourisme, particulièrement urbain, les hôtels sont fondamentalement des hébergeurs ; ce ne sont donc pas des marqueurs spatiaux spécifiques du tourisme de réunions et de congrès.

métropolitaines des villes de niveau international voire mondial. Procédant d'une même problématique de différenciation de haut niveau, se trouvent les palais des congrès des villes touristiques de notoriété mondiale.

- Enfin, fait plus récent et original, datant des années 1980 et entraîné en France par les lois de décentralisation, la construction de palais des congrès architecturalement novateurs et de grande taille dans des métropoles nationales secondaires laisse une empreinte magistrale du secteur congressuel dans des lieux *en devenir* touristique et métropolitain .

1. CENTRES DE CONGRÈS, LIEUX TOURISTIQUES ET PROCESSUS DE MARQUAGE SPATIAL

Après des difficultés de détermination et de définition nationale et internationale des centres et palais des congrès, la vision qui prévaut actuellement en France est pragmatique. Le Ministère délégué au Tourisme a évacué les différences entre centres et palais des congrès, génériquement regroupés en « centres de congrès » sous la définition suivante : « lieu qui possède un auditorium, des salles de sous-commission, une surface d'exposition, un espace de restauration, des équipements techniques appropriés à la tenue de conférences »³. Le centre de congrès serait donc un lieu regroupant des salles équipées, doté de prestations spécifiques à destination de publics extérieurs, les congressistes. Selon ces critères, 119 centres et palais de congrès sont répertoriés en France en 2000, principalement localisés en région parisienne, lyonnaise et en Provence-Alpes Côte d'Azur, zones leaders en matière touristique, qui rassemblent ainsi 40% de l'offre congressuelle nationale⁴.

Dans quels types d'espaces trouve-t-on des centres et palais des congrès ? D'une part, le centre de congrès trouve classiquement sa place dans les stations et villes touristiques petites à moyennes. D'autre part, le palais des congrès est habituellement implanté dans les capitales, les grandes métropoles et les villes touristiques de

³ Conseil national du tourisme, *Les congrès, conventions et salons*, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Paris, 2000, 80 pages.

⁴ Idem, p.10.

notoriété mondiale. Enfin, depuis 20 ans, renouvelant la problématique de la localisation des palais des congrès, des équipements de haut niveau ont été construits⁵ dans des métropoles régionales à ambitions internationales.

Est-ce à dire que le centre spécialisé identifierait des espaces aussi dissemblables ? En fait, l'érection d'une structure spécialisée dans l'activité congressuelle dans une ville répond à des problématiques différentes mais complémentaires. Le marquage spatial du lieu par le tourisme de réunions et de congrès via l'espace spécialisé se conçoit dans une double causalité : l'aspect touristique et l'aspect élitare.

Dans les lieux essentiellement voués au tourisme, le centre de congrès marque le territoire en renforçant, en enrichissant l'image, la fonction, les retombées et en incluant une connotation « haut de gamme » à la destination touristique. Le centre de congrès répond à une demande d'organiseurs de réunions principalement attirés par le lieu, sa réputation touristique, son paysage, éléments confortés par un savoir-faire touristique et une infrastructure solide en matière d'accessibilité, d'hébergement, de restauration...

Dans les capitales et métropoles à l'activité intellectuelle et d'affaires diversifiée et stable, le palais des congrès représente la capacité de la localité à être au sommet de la hiérarchie métropolitaine, en possédant le registre complet des fonctions urbaines supérieures. Le palais des congrès est un équipement qui répond à des besoins formels, tout en développant l'activité touristique et la convivialité du lieu via les contacts humains que développent les congressistes, la coupure avec le quotidien⁶ que ces derniers éprouvent, voire la découverte d'une ville et/ou d'un pays, dans le cas des manifestations internationales. Dans ces deux types d'espaces, lieu touristique et capitale ou métropole de très haut niveau, l'équipement congressuel assure la réponse à une demande. L'aspect rationnel prime, qu'il s'agisse de la localisation de la structure à l'échelle infra-locale, de sa taille, de son architecture et de son environnement immédiat. Le résultat en est un bâtiment fonctionnel, à l'accessibilité aisée, aux prix de terrains et de construction « raisonnables », à

⁵ ou détruits et reconstruits entièrement soit sur le même emplacement soit avec déplacement à l'intérieur de l'agglomération.

⁶ même si la réunion est professionnelle, le changement de lieu, les retrouvailles, les contacts nouveaux, les sorties partagées, les éventuels spectacles et post-congrès des délégués, les visites, le shopping des accompagnants permettent de rompre avec la vie quotidienne.

proximité des aménités touristiques, hébergement, restauration, à la gestion municipale ou paramunicipale ou laissée à des sociétés privées... Le centre de congrès marque spatialement son environnement immédiat tout en faisant rayonner l'activité.

La situation est fort différente dans les petites métropoles ou les métropoles en quête d'une reconnaissance internationale plus affirmée. Le palais des congrès de statut international n'y est pas considéré comme un outil d'importance secondaire. C'est l'enveloppe d'une activité congressuelle perçue comme valorisante à double titre, économique et médiatique ; c'est la vitrine de l'agglomération, de ses capacités à jouer dans la cour des grand(e)s et, pourquoi pas, de se positionner comme une ville phare en recevant les manifestations internationales les plus renommées.

Le palais des congrès de stature internationale est l'emblème d'un développement urbain de type métropolitain, modèle de la ville alliant séduction et pouvoir, fonction touristique de haut niveau et fonctions urbaines supérieures. Il est donc à la fois l'empreinte spatiale de la mise en tourisme de la localité et le symbole de son insertion dans le réseau des villes mondialisées. L'aspect rationnel qui prévalait classiquement s'atténue. Le palais des congrès revient en centre-ville, quintessence de la vie urbaine ou s'intègre au coeur de quartiers péricentraux prestigieux. C'est un objet architectural unique, aux prix de construction parfois considérés comme « pharaoniques » et sa gestion est fermement suivie par la collectivité, via notamment des sociétés d'économie mixte. Le palais des congrès fait partie d'opérations urbanistiques majeures, qui modifient la physionomie de la cité et la marquent spatialement de manière forte.

Au final, qu'il réponde à un besoin touristique, métropolitain ou qu'il soit envisagé comme ayant un effet moteur, inducteur sur la dynamique urbaine globale, le postulat est le suivant : cet équipement marque et différencie positivement le lieu touristique au sein d'une compétition globale, intensifiée par les processus de mondialisation.

Dans toutes ces situations, ne négligeons pas l'empreinte du « ballet » des délégués, conférenciers, accompagnants voire journalistes, qui imprègne la cité. Les congressistes, souvent en petits groupes clairement identifiables (costumes, tailleurs, badges), déambulent régulièrement, particulièrement en matinée, à l'heure du déjeuner, en fin d'après-midi, en soirée. Ils se rendent en centre-ville, dans les rues piétonnes, commerçantes, se baladent, se restaurent, font du shopping, un arrêt « bistrot », envisagent un cinéma ou une soirée

culturelle... Il s'agit d'une occupation éphémère mais répétée de l'espace, d'une appropriation touristique avec ses rites et ses rythmes propres, qui marque spécifiquement le lieu d'accueil de réunions.

2. CENTRES DE CONGRÈS, MARQUEURS FONCTIONNELS, ET SPATIAUX DE TERRITOIRES DÉDIÉS AU TOURISME, AUX LOISIRS, À LA FÊTE.

A une échelle locale voire intra locale se trouvent les centres et palais des congrès des complexes touristiques et de loisirs. En France, sur une centaine de parcs d'attraction de toutes tailles, cinq sont équipés pour recevoir des réunions et des congrès d'envergure, plus particulièrement Disneyland, la Cité des Sciences et de l'Industrie en région parisienne, le Futuroscope en Poitou-Charentes. Walibi-Schtroumpf en Lorraine, voire le Parc Astérix en Picardie⁷ offrent des structures moins spécialisées. Dans le même esprit, des villages vacances Maéva, Center Parcs ou Club Méditerranée sont conçus pour répondre à une demande de type colloque voire congrès, comme le village « Club Med » Opio en Provence-Alpes Côte d'Azur et sa salle plénière de 500 places. Ces divers sites jouent essentiellement sur leur image festive et leur unité de lieu pour attirer des réunions variées, notamment entrepreneuriales (séminaires, conventions, incentives, lancements de produits...). Ces lieux de réception de réunions peuvent être des outils performants⁸ ; leur particularité est leur fusion avec le parc d'attraction ou le complexe touristique qui les abrite. Ces derniers inscrivent le territoire dans lequel ils sont implantés dans une logique touristique et les structures de congrès participent à la dynamique globale de l'ensemble festif. Ils sont parties prenantes de l'image globale véhiculée par le complexe. Par exemple (cf. figure 1) le centre de congrès du Futuroscope est construit dans le style techno-futuriste qui est la marque du complexe touristique poitevin et s'insère parfaitement dans la thématique du lieu.

Figure 1 : Le centre de congrès du Futuroscope

⁷ Bien que possédant un amphithéâtre de 500 sièges, le Parc Astérix fonctionne principalement sur la privatisation partielle ou totale du village dans un cadre événementiel.

⁸ par exemple, les centres de Disneyland et de la Cité de la Science à la Villette ou la structure du Futuroscope. Cette dernière offre des espaces et des prestations de haut niveau (trois amphithéâtres de 150, 200 et 1150 sièges, 17 salles de sous-commission...)

Crédit photo : Palais des congrès du Futuroscope.

Plus diverse est la situation du centre de congrès de station touristique. Le bâtiment couvre de 2.000 m² à 10.000 m² voire 15.000m², avec une moyenne de 4500/5.000 m². Il peut accueillir, selon la taille et la configuration des salles (polyvalentes, auditoriums, amphithéâtre..) entre 250 et 500 personnes dans la salle plénière. Des possibilités d'accueil de 1.000 ou 2.000 personnes peuvent exister mais, même si des amphithéâtres confortables sont référencés (à Aix les Bains, Biarritz, Deauville...), il s'agit souvent de chapiteaux extérieurs ou de salles plates à l'ergonomie et au confort relativement faibles.

Quel est le rayonnement de la structure ? Les centres spécialisés de stations touristiques et de villes touristiques petites à moyenne reçoivent prioritairement des congrès et réunions assimilées d'envergure régionale à nationale (de moins de 100 à 250 personnes majoritairement). Des flux internationaux, de taille relativement réduite, sauf cas exceptionnel (Deauville), convergent également vers le lieu touristique. Les organisateurs de réunions, quelle que soit la portée géographique de ces dernières, proviennent essentiellement de deux origines. D'une part, il s'agit d'institutions, d'administrations variées qui se trouvent dans les villes importantes de la région ou en région parisienne; en cas de situation transfrontalière, des

organisateur sont issus du ou des pays proches. Par exemple, le centre de congrès de Chamonix accueille régulièrement des colloques, des symposiums, des congrès générés par des responsables de laboratoires universitaires et/ou CNRS de Grenoble ou de Suisse... D'autre part, les centres de congrès des lieux touristiques étudiés accueillent de nombreuses rencontres liées au monde de l'entreprise. Ces dernières, en constante augmentation depuis une décennie, organisent des conventions, des lancements de produits qui regroupent leurs collaborateurs ou une partie des employés (le service commercial, le département juridique...), et pour certaines manifestations, des journalistes, des fournisseurs, des distributeurs. La logique de sélection de la destination touristique est différente : dans le premier cas, le centre de congrès est choisi car situé dans un lieu réputé agréable non loin du lieu d'origine de l'organisateur; dans le deuxième cas, l'image, le prestige de la destination sont les éléments clés, le centre étant secondaire quand il satisfait les besoins.

En résumé, le centre de congrès localisé dans un lieu touristique petit à moyen peut avoir un marquage urbanistique limité dans un ensemble touristique-urbain. Son intérêt est essentiellement lié à sa fonctionnalité. Néanmoins, ce peut être un édifice de valeur architecturale avérée. En effet, certains centres de congrès sont des bâtiments affectés à la fonction congressuelle après réaménagement des locaux. Dans ce cas, le centre peut faire partie des signes spatiaux touristiques représentatifs de l'époque de construction. Palaces, casinos en sont des exemples, construits à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle dans les premières stations touristiques, généralement renommées, dotées d'une image prestigieuse (Chamonix, Vichy...). Plus rarement, le centre de congrès est au départ un édifice caractéristique d'une autre activité que le tourisme et donc un marqueur spatial à l'origine non touristique : artisanale ou industrielle, de transports... Le changement fonctionnel entraîne des réaménagements plus importants que dans le cas des édifices touristiques et une approche plus originale de la marque spatiale.

A Biarritz, les trois centres de congrès procèdent de cette double problématique et apparaissent ainsi comme des exemples éclairants de ce type de marquage spatial évolutif. Le centre de congrès Bellevue édifié à la fin du XIX^e siècle, face à la mer, a brièvement servi de casino avant d'accueillir des réunions ; son originalité fonctionnelle actuelle provient de l'occupation permanente du dernier étage, composé d'appartements.

Figure 2 le centre Bellevue de Biarritz

Photo Brochard

Le deuxième centre de congrès est le Casino Municipal, construit dans les années 1930 et réhabilité en 1994. Situé en bordure de plage et proche du centre Bellevue, il conjugue jeux, piscine municipale et accueil de congrès. Enfin, l'ancienne gare impériale de Biarritz, la Gare du Midi, localisée en centre-ville, face au jardin public, a stoppé sa fonction ferroviaire depuis plus de 20 ans. Le bâtiment accueille des *meetings* depuis 1991.

Plus communément, le centre de congrès des stations touristiques est un édifice spécifiquement édifié pour recevoir des réunions et des congrès ou réaménagé après la Seconde Guerre Mondiale. Des localités se sont équipées petit à petit après les années 1960, pour répondre à une demande qui s'intensifiait, tout en restant souvent gérable aisément. Les hôtels des grandes stations normandes, du sud-ouest ou azuréennes, par exemple, étaient aptes à accueillir ces réunions variées ; des complexes municipaux non spécifiquement aménagés étaient régulièrement utilisés (théâtres, équipements sportifs...). Un centre spécialisé n'était pas toujours indispensable.

Néanmoins, au cours des années 1960-1970, une forte expansion des réunions a eu lieu, du fait du cloisonnement de plus en plus étanche entre les savoirs, les spécialités, la multiplication du nombre des associations, organismes non gouvernementaux et gouvernementaux, à toutes échelles, la hausse générale de la mobilité... Plus de réunions en France, plus d'exigences de confort et de qualité de par les organisateurs, plus de conscience de la part des élus de l'intérêt économique de l'activité congressuelle, un contexte de crise qui s'amorçait... tous ces éléments entrent en jeu pour comprendre l'ouverture de centres de congrès sur le territoire national.

Le phénomène s'est généralisé au début des années 1980. Il a affecté alors des villes peu insérées dans les réseaux touristiques et congressuels, localités qui ont eu du mal, par la suite, voire n'ont jamais réussi à asseoir l'activité (Béziers, par exemple). Au contraire, les stations et villes au savoir-faire et à l'infrastructure touristiques ont réagi en s'accordant à la demande, soit par adaptation de bâtiments touristiques existants, comme Saint-Malo, qui a transformé le casino édifié en 1954 en centre de congrès en 1984, soit par des structures nouvelles (La Grande Motte, le Cap d'Agde...).

Ces édifices peuvent présenter des formes considérées comme banales car marquées de la « modernité » d'il y a vingt ans ; ce sont parfois des bâtiments relativement vastes. Souvent, néanmoins, s'il n'y avait écrit sur le fronton « centre de congrès » ou « palais des congrès » et les petits drapeaux censés correspondre à l'ouverture internationale de l'activité congressuelle, le passant ferait souvent peu la différence avec d'autres édifices de la commune à fonction résidentielle ou administrative... Par exemple, les palais des congrès du Cap d'Agde et de la Grande-Motte s'inscrivent entièrement dans la logique architecturale et urbaine du lieu touristique. Tous deux sont localisés au sein des stations nouvelles créées dans les années 1960 par la Mission Interministérielle d'Aménagement du Languedoc-Roussillon (Mission Racine). Le palais des congrès de la Grande-Motte est un bâtiment qui s'intègre dans l'ensemble original de formes pyramidales et ovoïdes qui caractérise la station. Ce type de palais des congrès ne se démarque donc pas de son environnement. C'est un élément parfaitement inséré dans le paysage architectural et urbanistique de la station touristique.

Figure 3 : le palais des congrès de la Grande Motte

Source : palais des congrès de la Grande Motte

Le centre de station ou de ville touristique est un marqueur du lieu touristique, malgré deux restrictions. En effet, les structures modernes ne sont pas toujours des édifices remarquables. Hormis le cas des centres réaménagés dans des bâtiments anciens de qualité, ce ne sont pas des empreintes classiques du lieu touristique (casino, palace...). Néanmoins, des éléments jouent pour que ces centres de congrès soient des vecteurs de repère. D'abord, ils occupent une situation privilégiée, en centre-ville ou péricentre (centre de congrès le Majestic de Chamonix, palais des congrès de Vichy ...), face à la mer, près du port ou en bordure de plage (à Antibes-Juan les Pins, Arcachon...), en pleine station près des pistes (montagne). Les centres de congrès renforcent ainsi le lieu touristique général dans son aspect fonctionnel : la maximisation de flux touristiques sur le territoire⁹. La présence de congressistes, visibles car badgés, déambulant dans la station, déjeunant ou dînant en ville, faisant du shopping, se rendant à

⁹ Le palais des congrès de site touristique est un facteur dynamisant de l'activité touristique en son ensemble : par exemple, lors des 10^è Journées de Médecine Foetale en 2005 à Morzine, les organisateurs ont vendu des extensions de séjour aux congressistes, en sus de forfaits journaliers déjà inclus dans le séjour « congrès ».

leur hôtel, voire restant en post-congrès, renforce la fonction touristique globale de la localité en élargissant sa saisonnalité.

Figure 4 : le palais des congrès de Morzine

Source : palais des congrès et des sports de Morzine

De plus, le centre de congrès ouvre ses portes à d'autres publics que les congressistes et se positionne comme un des lieux phare de la commune, apprécié des citoyens et des touristes. Outre l'accueil de réunions et congrès, le centre spécialisé en milieu touristique participe pleinement à la vie de la cité. C'est un lieu d'animation qui dépasse la simple réception de congrès éloignés des préoccupations de habitants et des touristes dits d'agrément. C'est le réceptacle de rencontres et de manifestations variées : conférences, concerts, salons d'artisanat, de gastronomie... Il remplit ce rôle pendant la pleine saison touristique, attirant les estivants, mais aussi en morte-saison, revitalisant la station. Son intérêt majeur est alors d'étaler la saisonnalité touristique de l'espace-support, la majorité des réunions et des congrès se déroulant au printemps et en automne. Outre son intérêt économique, le centre de congrès met donc en valeur la capacité de la station ou de la ville touristique de se démarquer de la concurrence en proposant une offre touristique plus étendue et plus sophistiquée.

Ainsi, les lieux touristiques sont des destinations congressuelles à ne pas négliger. Elles possèdent souvent une aire d'attractivité internationale, essentiellement européenne et jouent sur leur image attrayante, leur professionnalisme et leurs structures d'accueil pour assurer un flux de tourisme de réunion permettant d'optimiser les équipements touristiques généraux.

Les centres de congrès de stations et de villes touristiques petites à moyenne marquent donc, plus ou moins aisément, le lieu touristique. Ils sont spécifiés dans la signalétique urbaine et apparaissent, quoique parfois timidement, dans la communication touristique externe de la localité (par exemple, ils sont reliés par lien hypertexte au site web de la ville ; les plus grands ont leur propre site et leur propre politique de communication).

En résumé, ils aident à la lisibilité touristique globale du lieu tout en mettant en exergue la connotation élitaire du tourisme de réunions et de congrès, activité présumée de prestige par rapport au tourisme balnéaire ou sportif.

Différente est la problématique accompagnant les centres de congrès localisés dans les métropoles mondiales et dans les villes touristiques de très haut niveau.

3. CENTRES ET PALAIS DES CONGRÈS, MARQUEURS FONCTIONNELS ET URBANISTIQUES DES CAPITALES, GRANDES MÉTROPOLES ET VILLES TOURISTIQUES INTERNATIONALES

Le palais des congrès de stature internationale est localisé dans des lieux privilégiés. Il est caractéristique des capitales ou villes « globales » de pays avancés, souvent conjointement cités touristiques majeures (Paris, Londres, New York...) et de localités touristiques internationalement reconnues (Nice, Istamboul, Saint Petersburg, San Francisco, Florence...). Le palais des congrès international est également présent, tout en ayant une fonction d'accueil plus limitée, dans des métropoles nationales et internationales (Milan, Miami, Toronto...) et dans certaines capitales de pays moins insérés dans la mondialisation (La Havane, Santiago, Manille, Mexico, Lima...).

Après les premières constructions pendant les années 1945-50, une floraison d'équipements a vu le jour à partir des années 1960, lors des débuts de l'expansion du nombre des réunions nationales et

internationales. A cette époque, la très grande majorité des congrès et réunions assimilées se localisaient en Amérique du nord et en Europe occidentale, lieux d'origine des congressistes et parallèlement grands lieux d'accueil de ces délégués et de leurs accompagnants, dans un fonctionnement géotouristique équivalent au phénomène touristique dans sa globalité. Dans les années 1960-1970, puis au cours des années 1985-2005, les capitales, les grandes métropoles et les villes à fonction touristique avérée et de renommée internationale se sont d'abord équipées, puis ont remodelé, agrandi et modernisé leurs structures à Paris¹⁰, Londres, Vienne, Genève, New York, Singapour, Nice...

Le palais des congrès est ainsi un édifice de grande taille et de stature internationale. C'est généralement un bâtiment monumental, qui marque l'espace proche, même si sa vastitude est toute relative, au vu de l'abondance d'objets architecturaux imposants qui jalonnent l'espace des capitales européennes et des grandes métropoles. Le palais des congrès est le marqueur spatial du tourisme de réunions et de congrès ; il accueille des manifestations variées et il positionne la cité dans les circuits complexes des meetings nationaux, internationaux et mondiaux tournants, c'est-à-dire qui trouvent place chaque fois (chaque année, deux ans etc.) dans une ville différente¹¹. C'est également une trace urbanistique de l'internationalité de la ville : en effet, le palais des congrès et l'activité congressuelle sont des indicateurs sélectionnés dans les études portant sur l'internationalité urbaine¹².

Figure 5 : le palais des congrès de Paris

¹⁰ Le palais des congrès de Paris (Porte Maillot) a plus de 30 ans mais a terminé en 1999 une réhabilitation d'envergure menée par l'architecte Christian de Portzamparc avec, notamment, l'extension de ses surfaces de congrès et d'exposition ; il compte actuellement près de 6.000 places en amphithéâtre.

¹¹ Par exemple, le Congrès mondial de la viande s'est tenu à Manitoba (Canada) en 2004, à Berlin (2002), à Belo Horizonte (2000), à Dublin (1999), à Beijing (1997), à Denver (1995) et à Sydney en 1993. Des représentants de l'industrie de la viande et du bétail du monde entier se rencontrent ainsi tous les deux ans au Congrès mondial de la viande de l'Office International de la Viande pour y échanger des idées, y rencontrer leurs homologues de d'autres pays et y multiplier leurs contacts d'affaires.

¹² cf. par exemple, pour des travaux récents, Rozenblat C., Cicille P. *Les villes européennes, analyse comparative*, Paris, La Documentation Française, DATAR, 2003, 94p

Crédit photo : palais des congrès de Paris

Dans les capitales et les métropoles internationales, le palais des congrès répond ainsi aux obligations de relations multiples de la ville, à toutes échelles et particulièrement hors des frontières nationales. Il est le reflet des activités diversifiées, économiques, politiques, de recherche et de développement, culturelles, sociales qui caractérisent ce type d'agglomération. Il répond aux besoins de rencontres générés par les réseaux nationaux et internationaux de toutes sortes. Il matérialise ainsi la puissance et le rayonnement de la ville, tout en étant un outil d'accueil de manifestations à l'impact économique non négligeable. Il a été calculé que le tourisme de réunions et de congrès international à Paris avait un coefficient inducteur de 6,6 c'est-à-dire qu'1 euro dépensé dans le cadre de l'évènement entraînait 6,6 euros de dépense globale¹³.

Le développement du tourisme de réunions et de congrès renforce la fonction touristique globale du lieu métropolitain. Les centaines ou milliers de congressistes, selon la taille de la manifestation, leurs accompagnants (jusqu'à 25% du nombre de délégués) doivent être transportés jusqu'au lieu de réunion. Ils sont logés dans des hôtels de qualité, proches de l'équipement. Accompagnants et congressistes se restaurent, sortent, font du shopping, consomment des visites, voire restent dans la cité en post-congrès. Ce sont parallèlement des relais d'opinion de choix sur la

¹³ Duchemin-Melot C. et Miard D. *Les retombées monétaires engendrées par les congressistes étrangers au Palais des Congrès de Paris*, Marketsoft, Paris, 1989, 90 pages

ville et le pays d'accueil¹⁴... Les effets touristiques sont donc diversifiés, allant de l'impact économique à la diffusion des idées et des représentations mentales du lieu touristique.

Le palais des congrès international est donc clairement un marqueur spatial puissant. Il est un des emblèmes de la ville globale, aux activités variées, tournée vers le monde, accueillant un tourisme urbain de qualité. Il est à ce titre bénéficiaire d'une signalétique spécifique et mis en valeur dans les politiques de communication et les schémas de développement touristique des cités comme équipement international, la marque de plein droit de l'activité congressuelle de haut niveau, fonction urbaine et touristique élitare.

Dans la ville touristique ou à fonction touristique importante de notoriété internationale, le palais des congrès international est la marque de l'appartenance au club fermé des villes internationales de congrès, cités qui forment un panel limité à l'échelle du globe. Nice et Cannes sont les uniques représentantes françaises de ce type touristique supérieur. Nice a accueilli, en 2003, 30 réunions internationales estampillées UAI c'est-à-dire correspondant à des critères très stricts en matière de durée de congrès, de nombre de nationalités, de type d'organisateur etc. Cannes se situe à un niveau inférieur (16 réunions UAI en 2003) mais comptabilise plus de références en termes de manifestations prestigieuses, de festivals renommés, d'évènements, non pris en compte par l'Union des Associations Internationales. En effet, Cannes et son Palais des Festivals, outre le Festival de Cannes (films de cinéma), sont spécialistes de l'accueil d'évènements de prestige et de salons récurrents et médiatiques (MIDEM etc.). Nice reste plus axée sur le créneau des congrès, notamment des congrès techniques, médicaux de portée mondiale voire de l'accueil d'évènements politiques majeurs (signature du Traité européen dit de Nice, par exemple). Outre son importance économique, le palais des congrès international est ici nettement un vecteur de discrimination positive du territoire touristique en renforçant l'image haut de gamme de l'espace et en le médiatisant de manière à la fois puissante et favorable (festival du cinéma de Cannes, sommet du G8 à Nice...)

Figure 6 : le palais des congrès de Nice, l'Acropolis

¹⁴ S. Christofle, *Tourisme de réunions et politiques urbaines*, thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 747 pages, 1997.

Crédit photo : N. Huffschmitt

Ainsi, dans les capitales et métropoles internationales d'une part, dans les villes touristiques de niveau supérieur, d'autre part, le palais des congrès est un marqueur spatial spécifique. L'activité congressuelle déployée dans ces lieux se mêle aux autres fonctions de l'espace-support tout en valorisant ce dernier et en le renforçant dans ses rôles caractéristiques.

Quelle est, à présent, l'empreinte du palais des congrès dans les cités en quête de reconnaissance métropolitaine et touristique ?

4. PALAIS DES CONGRES, MARQUEURS, ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES DES VILLES « EN DEVENIR » METROPOLITAIN ET TOURISTIQUE.

En France, le palais des congrès international est un équipement qui s'est particulièrement développé durant les années 1990-2000 dans des localités *a priori* moins intégrées que les précédentes dans les réseaux congressuels et touristiques mondiaux. La raison essentielle de cet état de fait réside dans une logique de développement de type métropolitain et international mise en place à

Lyon, Lille, Montpellier, Nantes... par les élus locaux. Les lois de décentralisation des années 1980 en France a donc permis aux autorités locales de s'investir plus dans le développement économique général de leur cité et d'en choisir les axes majeurs¹⁵. La croissance urbaine espérée s'est alors fondée sur une volonté locale d'accroissement de l'activité tertiaire, l'expansion du tourisme, de la culture et de la qualité de vie, l'insertion dans des circuits internationaux de tous ordres.

Dans ces métropoles régionales aux ambitions économiques et touristiques internationales, le palais des congrès devient un signe spatial à double échelle. A l'échelle locale et infra-locale, il marque la cité de son envergure, à la fois objet architectural et opération urbanistique, empreinte matérielle d'une activité évanescence. A l'échelle nationale et internationale, c'est un marqueur spatial à la fois de la fonction touristique et du niveau métropolitain des localités.

Le palais des congrès international se pose d'abord en objet architectural qui marque spatialement le quartier et la ville par son architecture et sa technique, son insertion dans un projet urbain d'envergure. Rappelons la taille d'un équipement congressuel de stature internationale : plusieurs dizaines de milliers de m² (67.000m² pour le Corum de Montpellier, par exemple), des salles plénières de 2.000 sièges ou plus, des dizaines de salles de sous-commissions etc. le tout accompagné de prestations techniques et de services de qualité. C'est donc un édifice monumental qui singularise le quartier environnant voire devient un vecteur de repère à l'échelle de l'agglomération. De plus, ces bâtiments, construits au cours de la double décennie précédente, sont souvent de vrais objets architecturaux. Ils ont été créés pour être uniques et véhiculer une image de la ville témoin de puissance et d'originalité, par des architectes de niveau international (R. Piano à Lyon, C. Vasconi à Montpellier, J. Nouvel à Tours, R. Koolhaas à Lille...). Soulignons à ce propos que chaque palais des congrès se différencie par un nom propre. ce dernier peut être né du contexte historique ou géographique de la ville (Le Vinci de Tours, la Cité de l'Atlantique de Nantes par exemple). Il peut provenir de l'insertion du centre congressuel dans un projet urbain de grande envergure (à Lille, le Grand Palais-Euralille, à Lyon, la Cité internationale, et son extension 2006, la déjà célèbre

¹⁵ En 20 ans (1985-2005) le nombre de centres de congrès a plus que doublé en France.

Salle 3000, au nom lié au nombre de sièges) ou c'est une création médiatique (Le Corum à Montpellier...)

Figure 7 : le palais des congrès de Lyon

Crédit photo : N. Robin

Figure 8 : le palais des congrès de Montpellier, le Corum

Crédit photo : Enjoy Montpellier

A cet aspect architectural non conformiste, s'ajoute une localisation spécifique qui renforce l'empreinte spatiale du centre de congrès. En effet, alors qu'aux prémices de l'activité congressuelle internationale les centres de congrès étaient localisés en ville, la situation a changé au cours des années 1970. Les palais ont été construits en marge ou en périphérie de l'agglomération. Ces agissements correspondaient parfaitement à l'aspect fonctionnel de l'activité telle qu'elle a été analysée dans ce travail. Accessibilité aisée, prix de terrains moins élevés qu'en centre-ville donc coût de revient du centre abaissé et plus d'espace pour des surfaces de parkings voire l'érection d'un hôtel jointif ou à proximité... tous ces éléments se sont conjugués pour l'éloignement spatial de l'édifice congressuel. Peu de problèmes soulevés par cette fonctionnalité et cette rationalité. Dans un contexte de crise économique, tous les acteurs du tourisme de réunions et de congrès étaient satisfaits. Du côté des investisseurs, tout était plus facile et moins onéreux, du côté des organisateurs, les congressistes étaient regroupés (lieu de réunion, de restauration, d'hébergement) et il était plus aisé de tenir les délais de réunions ou de rassemblement ; enfin, du côté des congressistes, il

y avait minimisation des pertes de temps éventuelles en allers et venues, le tout entraînant un raccourcissement progressif des durées de meetings. Le tourisme de réunions marquait un territoire très restreint (centre de congrès-hôtel) mais ultra-spécialisé.

Cependant, peu à peu, cette « ghettoïsation » a été perçue plus défavorablement par les élus locaux souhaitant s'investir dans la croissance de leur ville. Ces édiles, dans un contexte de développement local, souhaitaient impulser de manière volontariste le tourisme de réunions et de congrès dans leur cité, métropole régionale. En ce cas, l'activité congressuelle est le fer de lance d'une double stratégie connectant les deux faces du secteur : le tourisme et les fonctions urbaines supérieures, la recherche, la diffusion de l'information, la communication, les affaires et la culture. Le tourisme de réunions et de congrès international, via le centre de réunions qui rassemble et catalyse l'activité, a pour mission de vivifier la ville¹⁶, d'asseoir ou d'étendre sa base tertiaire, tout en distribuant généreusement, via un marketing territorial et urbain intense, une image nouvelle et dynamique.

Le palais des congrès doit donc se localiser en centre-ville, ou en quartier urbain péricentral, les flux de congressistes se diffuser dans l'espace central afin de le revitaliser¹⁷, par l'occupation touristique et culturelle de l'espace, les dépenses, la connaissance du lieu par des visiteurs extra-régionaux... Les grands projets urbains incluent donc, dans ces métropoles régionales à ambition internationale (Lille, Lyon, Montpellier...), un centre de congrès international. Dans les « petites » métropoles, le palais des congrès se localise dans ou à proximité immédiate du centre-ville (Montpellier, Nantes...). A Lyon et Lille, métropoles de grande taille, les palais des congrès sont compris dans des opérations urbanistiques majeures (Cité internationale et Euralille) qui ont pour but de faire entrer les agglomérations dans le club des très grandes villes. Le palais des congrès est ainsi perçu par les élus comme un des outils principaux d'une politique de métropolisation et d'internationalisation des activités.

C'est parallèlement le signe de l'entrée de la métropole dans les réseaux du tourisme urbain haut de gamme, accompagnant une

¹⁶ Les édiles de Lille Métropole parlent de « turbine tertiaire » in *Eurocities newsletter*, 2000.

¹⁷ S. Christofle, Tourisme de congrès et politique urbaine de revitalisation : l'exemple du Corum de Montpellier, *Annales de Géographie*, n°608, 1999, pp. 379-396.

politique touristique forte de portée internationale qui s'appuie sur des labellisations prestigieuses (Lyon inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco), des événements (Lille capitale européenne de la culture 2004), le tout entraînant une intense médiatisation territoriale directe et indirecte, interne et externe. Médiatisation interne car les habitants des métropoles en quête de reconnaissance internationale, contribuables-électeurs, doivent percevoir et s'approprier le changement voulu par les élus, médiatisation externe car les non résidants, investisseurs potentiels, touristes... doivent intégrer les nouvelles données urbaines et la nouvelle image de la ville. Il y a quelques années, ni Lyon, ni Lille, par exemple, ne pouvaient se targuer d'une image touristique affirmée; ce n'est plus complètement le cas en 2005-2006...

Le reflet positif de ces politiques est, concernant le tourisme de réunions et de congrès international, l'amélioration du rang de la cité dans les statistiques internationales et plus particulièrement dans les chiffres de l'UAI. Passage réussi pour Lyon et Montpellier, respectivement en 4^e et 5^e rang national en 2003 avec 27 et 23 congrès internationaux accueillis, amélioration en cours pour Lille (10^e rang français, 6 réunions transnationales), sachant que la cité nordiste apparaissait pour la première fois dans le « top cités UAI » français. Belles performances pour ces trois métropoles¹⁸, qui se trouvaient dans les profondeurs du classement ou absentes, avant le lancement de la politique volontariste qui a accompagné la création du palais des congrès.

En résumé, le centre de congrès d'une métropole en devenir est un vecteur de repère global, qui opère à plusieurs échelles. C'est un marqueur spatial du lieu métropolitain et touristique. Il possède une épaisseur matérielle en tant qu'objet architectural d'envergure et coeur d'opérations urbanistique et de revitalisation urbaine. C'est ainsi un outil à l'échelle du quartier et de la ville, chargé de conforter le développement raisonné de son espace proche. Sa fonction interne se révèle par une augmentation de la qualité de vie des habitants du fait des animations, de l'aspect culturel, des effets économiques directs et indirects engendrés par les congressistes. Il est conjointement l'emblème d'un développement tourné vers les investisseurs et les touristes, l'extérieur, le monde, l'international, en véhiculant une image très favorable de l'agglomération, des représentations de

¹⁸ La France est au deuxième rang mondial pour l'accueil de réunions internationales après les Etats-Unis, depuis que Paris est passée au premier rang mondial devant Londres en 1980.

dynamisme et de séduction, dans un contexte de compétition interurbaine exacerbée par la mondialisation. Le palais des congrès international correspond *in fine*, dans les métropoles régionales françaises à un modèle de développement qui allie qualité de vie et croissance externe. C'est un marqueur spatial du lieu touristique éminent.

En conclusion générale, occupation de l'espace par les congressistes et empreinte matérielle du centre de congrès marquent spatialement le territoire dans trois types de lieux privilégiés.

Les centres de congrès représentent l'archétype de la station ou de la ville touristique dynamique, de niveau bon à excellent, qui déploie son champ d'action hors du tourisme d'agrément ou de cure traditionnel, qu'il soit balnéaire, thermal ou sportif. Les congressistes se mêlent aux vacanciers ou assurent des flux complémentaires en basse saison.

Dans le cas des capitales et des grandes métropoles, les centres et palais des congrès se posent en indicateurs du rang de la cité dans la hiérarchie urbaine (symbole alors de pouvoir et d'internationalité). Les délégués se fondent dans la masse des citadins et touristes urbains et leur imprégnation de l'espace concerne plutôt le bâtiment congressuel et ses annexes (hôtel, voire galeries marchandes adjacentes cf. palais des congrès de Paris) et les hauts lieux touristiques (visites, soirées).

Les structures de congrès sont enfin des vecteurs de repère fondamentaux de la ville-métropole en devenir touristique et métropolitain. Les flux de congressistes se remarquent en centre ville et grossissent le nombre de touristes urbains généralement relativement peu élevés en dehors de la saison haute.

De par le retentissement national et international des activités, à travers les retours des congressistes et la médiatisation de la manifestation, le tourisme de réunions et de congrès renforce indéniablement la renommée et l'attractivité, touristique notamment, du lieu. Les centres et palais des congrès sont des signes distinctifs, de par leur taille, leur niveau technique ; ils ordonnent et régulent des flux, ils marquent le paysage, sont des vecteurs de repère urbanistique et reflètent les ambitions, fondées ou à venir, des acteurs territoriaux. Ce sont donc à la fois des structures matérielles et des lieux d'interface au sein d'espaces en concurrence. En effet, les palais des congrès sont des commutateurs d'échanges (de personnes, d'idées,

d'information), aux effets multiples : économiques, culturels, d'innovation... Ils sont donc au coeur du processus de valorisation d'un espace urbain, touristique, par différenciation spatiale.

Bibliographie

Christofle S., *Tourisme de réunions et politiques urbaines*, thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 1997, 2 volumes, 747 p.

Christofle S., Tourisme de congrès et politique urbaine de revitalisation : l'exemple du Corum de Montpellier, *Annales de Géographie*, n°608, 1999, pp. 379-396.

Christofle S., Tourisme urbain et stratégies métropolitaines : du mondial au local, la géographie du tourisme de réunions et de congrès international, *Hommes et Terres du Nord*, à paraître, 14 p.

Conseil national du tourisme, *Les congrès, conventions et salons*, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Paris, 2000, 80 p.

Duchemin-Melot C. et Miard D. *Les retombées monétaires engendrées par les congressistes étrangers au Palais des Congrès de Paris*, Marketsoft, Paris, 1989, 90 p.

Fata B., *Planning a conference centre, the requirements of Professional Conference Organizers. Does the ideal centre exist ?* Worldwide Convention Centres Directory 2004-2005, "Conference & Travel Publication" Forest Row, Grande-Bretagne, 103 p.

Note du Centre de Documentation de la Direction du Tourisme, extrait du rapport Verger (Conseil Economique et Social) sur le développement de nouvelles formes d'activités touristiques daté du 4 août 1982, *Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme*, Ministère du Temps Libre, Paris, 1982, 10 p.

Rozenblat C., Cicille P. *Les villes européennes, analyse comparative*, Paris, La Documentation Française, DATAR, 2003, 94p.

Union of International Associations, *International Meetings Statistics for the year 2003*, Bruxelles, 55 p.